

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 24 juin 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 119 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZIGONZALEZ - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine PILA - Mireille BALLETTI représentée par Richard FINDYKIAN - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Loïc BARAT - Mireille BENEDETTI représentée par Andrée GROS - Sabine BERNASCONI représentée par Dominique TIAN - Jacques BESNAÏNOU représenté par Marcel MAUNIER - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Jérôme ORGEAS - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandrine D'ANGIO représentée par Stéphane RAVIER - Jean-Claude DELAGE représenté par Gérard CHENOZ - Nouriat DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - José GONZALEZ représenté par Yves BEAUVAL - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Mireille BALOCCO - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Marc LOPEZ - Bernard MARANDAT représenté par Jocelyne TRANI - Janine MARY représentée par Hélène ABERT - Xavier MERY représenté par Jean MONTAGNAC - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Solange BIAGGI - Marie MUSTACHIA représentée par Jeanne MARTI - Elisabeth PHILIPPE représentée par Dany LAMY - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSES - Julien RAVIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Martine RENAUD représentée par Marie-France DROPY OURET - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Guy TEISSIER - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Daniel HERMANN - Isabelle SAVON représentée par Kheira ZENAFI - Jean-Louis TIXIER représenté par Régine GOURDIN - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Josette VENTRE représentée par Michèle EMERY.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Michel DARY - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Bruno GILLES - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Laurent LAVIE - Virginie MONNET-CORTI - Christyane PAUL - Marine PUSTORINO-DURAND - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Maxime TOMMASINI - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 24 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **HN 067-110/16/CT**

#### **■ Participation de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au fonctionnement de l'association Riviera Yachting Network DPEATSV 16/14593/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La filière Yachting en PACA dispose d'une zone à l'est du littoral régional plutôt dédiée à la navigation et à l'accueil des yachts, et une zone à l'ouest plutôt positionnée sur le refit, la réparation et l'entretien de ces unités de plus de 24m.

En 15 ans, le territoire régional est devenu une réelle place de marché. Riviera Yachting Network, réseau d'entreprise créé en 2000 a réellement accompagné cette évolution, centré sur le refit, la réparation, la maintenance et les services aux yachts.

Le nombre d'adhérents de Riviera yachting Network se situe aujourd'hui aux alentours de 80 entreprises.

Le contexte économique exacerbe les concurrences et, le territoire régional doit plus que jamais savoir préserver son attractivité : premier pôle de réparation/maintenance/refit ainsi que première zone de navigation de yachts au monde. Il faut doter la filière d'avantages concurrentiels qui lui permettront d'afficher ses différences.

L'objet de Riviera Yachting Network (R.Y Network) est de renforcer la position de leadership de la filière réparation/maintenance et services aux yachts en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en la renforçant voire en la développant. L'association compte 81 adhérents.

#### **Bilan de l'année 2015**

##### Les Actions 2015 ont été des actions de communications :

- Relations Presses
- édition d'un annuaire des membres du Cluster tiré à 2300 exemplaires et inauguré à l'occasion du salon Cannes Yachting festival
- diffusion d'informations du marché : 2 Newsletters tirées en 320 exemplaires et diffusées auprès des partenaires institutionnels
- Participation aux salons internationaux (Boot de Dusseldorf- Allemagne, YARE de Viareggio- Italie, Antibes yacht Show, Myba Charter Show- Gênes, Cannes Yachting Show

##### Les actions en lien avec la réglementation:

- Des actions ont été réalisées en 2015 avec le Comité Français des Professionnels du Yachting afin de faire évoluer les textes en vigueur concernant la TVA sur les chartes et l'assujettissement à la TICPE (travail sur la réglementation)
- Ainsi qu'une mobilisation au sein de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance dans l'objectif de réaliser une proposition de loi visant à instaurer une taxe de mouillage en zones protégées

**Signé le 24 Juin 2016**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016**

## **Objectifs pour l'année 2016 :**

### **Contexte**

L'évolution du marché mondial du yachting progresse fortement. Le nombre de yachts ne cesse de croître et dépassait les 5200 unités de plus de 30m fin 2015. L'activité de la filière Yachting en PACA génère environ 750 millions d'euros de CA/ an pour 10 000 emplois.

Riviera Yachting Network n'est plus « grappe d'entreprise » (depuis fin 2013) ni PRIDES (depuis fin 2015).

Dans ce contexte, Riviera Yachting Network est devenu un acteur représentatif pour défendre la pérennité de la filière, son développement et ses emplois. Riviera Yachting Network réunit les entreprises tant dans des ports d'accueil que les plateformes et les chantiers de réparation navale. Outre son rôle auprès des organismes professionnels, Riviera Yachting Network organise et anime les entreprises de l'écosystème à travers les actions suivantes :

- Relations Presse : poursuivre le travail de vulgarisation de la perception du Yachting, de le démystifier
- Actions de communications : édition à 2300 exemplaires de l'annuaire
- Diffusion d'informations du marché : éditions de newsletter
- Participation aux salons internationaux : Boot de Dusseldorf- Allemagne, Monaco yacht Show, Cannes yachting Festival, YARE de Viareggio- Italie, Myba Charter Show- Gênes)
- Relations avec le comité français et la confédération du nautisme et de la plaisance
- Réalisation d'actions collectives avec la CARSAT

### **Budget prévisionnel 2016**

Le budget prévisionnel de Riviera Yachting Network, pour 2016, s'élève à 175.400 euros (2015 : 141.400 euros).

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Gouvernance (A)</b>	TTC	Région PACA	59800
Salaires et charges	22500	Toulon Provence Méditerranée	10000
Loyers	4500	Métropole Aix-Marseille Provence CT1 (ex MPM)	10000
Frais de mission/ déplacement/ réception	6000	Cotisations/ autres privés	75000

**Signé le 24 Juin 2016**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016**

Autres charges	16000	valorisation	20600		
Ingénierie	18000				
Valorisation Temps Homme	18500				
<b>Sous total A</b>	<b>85500</b>				
<b>Animation de l'écosystème (B)</b>					
Salaire et charges	11200				
Communication et relations presse	19250				
Annuaire et documents comm'	8400				
Monaco Yacht Show	15400				
Cannes Yachting Festival	3500				
Seatec Yare Carrara/ Viareggio	4700				
Boot Dusseldorf	5600				
Diffusion d'information du marché	7750				
Relations/ represent. Comité et confédération	7000				
Coordination actio collective	5000				
Valorisation temps homme	2100				
<b>Sous total B</b>	<b>89900</b>				
<b>TOTAL A + B</b>	<b>175400</b>			<b>TOTAL</b>	<b>175400</b>

Il est proposé au Conseil de Territoire d'approuver la délibération formant vœu au Conseil de la Métropole relatif au soutien de l'association Riviera Yachting Network pour son fonctionnement, pour un montant de 10.000 euros au titre de l'année 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d’Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d’Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d’Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**CONSIDERANT**

- Que la proposition d’actions de l’association Riviera Yachting Network apporte une solution satisfaisante aux besoins de structuration et de dynamisme, en complémentarité aux projets de plates-formes de réparation et de maintenance accompagnées par la Métropole d’Aix-Marseille-Provence sur La Ciotat et sur les formes de radoub du Port de Marseille.

**DELIBERE**

**Article 1 :**

Le Conseil de Territoire émet le vœu auprès du Conseil de la Métropole d’Aix-Marseille-Provence que soit adoptée par délibération la subvention d’un montant de 10.000 euros pour le fonctionnement de l’association Riviera Yachting Network au titre de l’année 2016.

**Article 2 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à l’exécution de la présente délibération.

Métropole d'Aix-Marseille-Provence  
HN 067-110/16/CT

Adoptée à l'unanimité  
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence  
Député des Bouches du Rhône

Guy TEISSIER

**Signé le 24 Juin 2016**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016**